

daté du 1<sup>er</sup> janvier 1873, pour se déclarer complètement conquis par l'illustre homme d'état. Oui, mais il n'a ni retiré, ni même retouché le portrait qui précède ; son reproche n'est pas allé jusqu'à effacer sa toile. M. Philaret Chasles est un habile homme jusque dans ses souvenirs, où il a des distractions bien piquantes, et dont il est permis au chroniqueur de profiter.

BERNADILLE.

## Roubaix-Tourcoing ET LE MOUD DE LA FRANCE — RÉOUVERTURE DES CHAMBRES

Pendant la session des Chambres, le **JOURNAL DE ROUBAIX** publie le soir, dans sa grande édition, mise en vente et distribuée en ville vers sept heures, le COMPTE-RENDU TELEGRAPHIQUE de la séance du jour du SENAT et de la CHAMBRE DES DÉPUTÉS. Ce compte-rendu résume les discours des orateurs et tous les incidents de la séance. Il est aussi complet que celui que publient les journaux de Lille du lendemain matin.

L'organisation du service télégraphique du **Journal de Roubaix**, lui permet de donner dans son édition du soir :

Toutes les nouvelles connues à Paris, à Versailles, à Londres et à Bruxelles jusques cinq heures et demie ;  
Les cours de clôture des principales valeurs à la Bourse de Paris ;

Les cours commerciaux des marchandises aux Bourses de Paris et de Lille du même jour ;

Les dépêches cotidiennes du jour de Liverpool, du Havre et de New-York. Le **Journal de Roubaix** est ainsi en avance de QUINZE HEURES et même de VINGT-QUATRE HEURES, sur les journaux de Paris et de Lille.

Prix d'abonnement, pour trois mois : à la grande édition : fr. 13-50.

NOUVELLES LOCALES ET DÉPARTEMENTALES  
Feuilleton. — Variétés. — Faits divers. — Articles de sport. — Revue des modes.

Correspondances commerciales, etc., etc.

La petite édition du **JOURNAL DE ROUBAIX** paraît le matin.

Elle donne le compte-rendu des Chambres, les cours de la petite Bourse du boulevard, toutes les nouvelles de la nuit et du matin, JUSQU'À SEPT HEURES.

Un numéro : Cinq centimes.

A l'occasion du 306<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Rubens, on organise à Anvers, pour les 19 et 20 août prochain, un grand concours de chants d'ensemble.

Parmi les sociétés chorales qui y prendront part, nous remarquons les suivantes : l'**Orphéon Roubaisien** et l'**Union Chorale** de Roubaix ; les **Mélanes Lillois** et la **Lyre Ouvrière** de Lille.

On annonce la mort de M. J.-B. Darras, chevalier de la Légion d'honneur, ancien commandant des sapeurs-pompiers de Lille.

M. Darras était âgé de 72 ans.

Une exposition internationale d'horticulture sera organisée à Lille, par le **Cercle horticole**, du 22 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1877, au jardin de la République, en face de la préfecture.

L'exposition comprendra deux catégories d'exposants : 1<sup>o</sup> Amateurs et jardiniers, marchands fabricants d'outils et d'appareils relatifs à l'horticulture.

115 concours différents sont ouverts et le jury se réserve de récompenser tous les objets dignes de distinction et dont l'admission n'a pas été prévue au programme.

Demain suite au vote exprimé par plusieurs conseillers municipaux, le maire de Lille vient de proposer au conseil de fabrique de Sainte-Catherine, le dépôt au musée de peinture du tableau de Rubens qui se trouve dans le chœur de cette église. On donnerait en échange une copie qui serait exécutée par l'un de nos peintres lillois.

Pareille proposition a déjà été rejetée, il y a sept ou huit ans. (*Propagateur*)

Un monteur de chatnes, nommé Augustin C..., a été arrêté, hier, sous l'inculpation de vol d'une robe, vol accompagné d'attentat à la pudeur, envers la propriétaire de cette robe.

A l'occasion de sa fête communale, la ville de La Bassée prépare, pour dimanche 1<sup>er</sup> juillet, un grand festival d'harmonies, fanfares et orphéons, ainsi qu'un tir à la cible.

Des primes en argent seront tirées au sort entre les musiques qui prendront part à cette fête.

Le déplorable accident s'est produit hier, vers trois heures un quart de l'après-midi. Dans la brasserie de M. Boucquet, Decaesteleke, rue Charles-de-Moyssart, 28, à Lille.

Plusieurs ouvriers chaudronniers et maçons étaient occupés aux réparations extérieures de l'une des chaudières, lorsque soudain une explosion se fit entendre. Cette chaudière dans laquelle la bière était en ébullition, venait de sauter. Les voisins, accourus de toutes parts, s'empresèrent de relever les blessés au nombre de six dont quatre étaient grièvement brûlés et contusionnés. Ce sont : M. Lahousse, maître maçon et l'un de ses ouvriers, deux chaudronniers et M. Cochez, place Sébastopol, et deux garçons de la brasserie Boucquet.

La violence de l'explosion a été telle, que des briques lancées à une grande hauteur, sont retombées rue Charles-de-Moyssart ; l'une d'elles a brisé le soupirail de la maison portant le numéro 45.

Deux des blessés ont été conduits d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur ; leur état inspire de vives inquiétudes.

Une enquête est ouverte sur les causes de cet accident.

**Tribunal correctionnel de Lille**  
Audience du 9 juin

LES TROIS GRES DU BAL DES VIEILLARDS.  
Hier, est venue à l'audience du tribunal correctionnel présidée par M. Parenty, l'affaire des trois individus, inculpés de tromperie au jeu, dans les soirées des 16 et 17 février dernier. Les accusés sont les nommés Gaudry, âgé de 23 ans, Ed. Zuyderhoff, âgé de 37 ans, et Ch. Colson, âgé de 36 ans.

Le 11 février dernier, le nommé Zuyderhoff écrivit au directeur de l'**Hôtel de l'Europe** pour obtenir trois cartes du bal des Vieillards contre un bon. Il ne put les obtenir. Le 16, Zuyderhoff s'adressa à M. Desrousseaux, commissaire général du bal, pour obtenir des billets, il ne fut pas plus heureux.

Cependant, on vit Gaudry et Colson au bal. Ils y étaient entrés avec des billets que leur avait donnés Zuyderhoff. A onze heures, on la signala présence de trois grecs. Ils trichaient, disait-on, à l'aide de cartes marquées. On ne put les prendre en flagrant délit.

Le lendemain, ils jouèrent au **Café-Suisse**, un jeune Lillois perdit 200 fr. On résolut de donner rendez-vous pour le jour suivant au **Café-Hébert** ; chacun fut à son poste. On constata, parait-il, qu'ils exécutaient ce qu'on appelle le *coup du pont*, c'est-à-dire que le joueur avait chaque coup des atouts.

M. Poutret prit Colson en flagrant délit. Il fut arrêté. Gaudry le fut dans la soirée. Zuyderhoff parvint à s'esquiver. On sait qu'il a été arrêté récemment en Belgique et extradé.

D'après leurs déclarations, ils venaient de Rouen où ils s'étaient rencontrés par hasard.

Les trois accusés sont mis avec une certaine recherche. Colson, interrogé le premier, se dit rentier, possédant un capital de 50,000 fr., débris d'une fortune qui, selon lui, s'élevait en 1874 à 120,000 fr. Il est séparé de sa femme dont il a un enfant de 14 ans. — Lorsqu'il rencontra à Rouen, Gaudry et Zuyderhoff, il se rendait en Angleterre pour acheter des vêtements. Interrogé sur sa liaison ancienne avec ses co-accusés, il prétend les connaître très-peu et les avoir seulement rencontrés plusieurs fois aux courses.

L'accusé Gaudry, le plus lettré de la bande, s'exprime avec une grande facilité. Il déclare avoir été employé de banque, et rédacteur d'un journal d'annonces, mais l'acte d'accusation le signale comme ayant vécu jusqu'ici d'expédients. Selon lui son voyage à Lille avait pour but unique de retrouver une jeune personne qu'il avait connue à Paris.

Bien qu'ayant un accent étranger assez prononcé, Zuyderhoff fait preuve d'une élocution remarquable et se défend sur tous les points de l'accusation avec une intelligence digne d'une meilleure cause. Ses antécédents sont déplorablement : condamnés à quelques années à 15 mois de prison pour escroquerie d'une somme de 3,000 francs à Contrezeville, il s'est rendu coupable, à Londres, de nombreux méfaits dont il atténue, point à point, la gravité.

L'interrogatoire des témoins ne diffère en rien des détails que nous avons donnés sur cette affaire. — M. Poutret déclare s'être aperçu, l'un des premiers, des manœuvres frauduleuses de Colson et l'avoir surveillé attentivement pendant deux jours. — C'est lui qui, le 17 février, vers minuit, a arrêté ce dernier au Café Hébert, après avoir fait constater sa tricherie devant de nombreux témoins.

MM. Stievenard Kimphe Montaigne, Dehem, Deblon, Stéverinck, Boutry, Hébert, Magne ont vu également les accusés tricher au jeu. Plusieurs d'entre eux ont aperçu le 15, vers minuit, Colson et Zuyderhoff échanger des billets de banque dans la salle de jeu de l'**Hôtel-de-Ville**.

M. Vanouyghem explique au tribunal, le fameux coup de pont qui consiste à donner trois atouts sur cinq cartes. Sur l'invitation de M. le président il exécute ces tours devant l'accusé.

M. Bocquet, jugeant à Rosen, a vu plusieurs fois Colson, Zuyderhoff et

Gaudry aux fêtes de la société maçonnique et du cercle lyrique de cette ville. Dans l'une des dernières fêtes, Zuyderhoff a été accusé formellement de tromperie par plusieurs personnes.

La dernière déposition, celle du sieur Stewart, employé de commerce à Liège, fait sensation. — Dans le courant de l'année dernière, Stewart vit, dans plusieurs journaux belges, une annonce demandant un employé pour une importante maison de Londres. Il se présenta au demandeur qui n'était autre que Zuyderhoff.

Celui-ci accepta sans hésitation ses offres de service et lui dit le lendemain que s'il possédait une cinquantaine de mille francs pour placer dans sa maison, il l'importait de venir à Liège, sur sa réponse négative, il lui déclara qu'une somme de 10,000 fr. comme cautionnement était indispensable.

Stewart ayant versé l'argent, partit avec son nouveau patron pour Londres où il fut étonné de trouver le siège de l'importante maison situé à un 4<sup>e</sup> étage. — Quant aux marchandises point.

Il resta là cinq mois, n'ayant absolument rien à faire, ne voyant guère Zuyderhoff dont les absences étaient fréquentes. — Vers la fin de février, après une absence beaucoup plus prolongée de son fantastique patron, Stewart prit des informations en France et apprit qu'il était poursuivi pour tromperie au jeu. Il apprit en même temps que son cautionnement de 10,000 fr. avait été enlevé par Zuyderhoff, de la maison de banque où il avait été déposé.

Le réquisitoire et les plaidoiries sont remises à huitaine.

MM<sup>rs</sup> Delmer, Watel et Guichard, du barreau de Lille, plaideront pour Zuyderhoff, Colson et Gaudry.

Le corps de musique du 1<sup>er</sup> régiment des guides de Belgique va se rendre à Dunkerque, pour y donner quelques concerts.

Voici une gentille histoire que nous relevons dans le **Havre** français :

« Le 21 mai dernier, jour de la foire de cette ville, une fille de la campagne trouva dans la rue qui conduit à la Grande-Place un porte-monnaie contenant 150 fr. en or. Cette fille était nommée Claudine P..., âgée de vingt-deux ans, du village de Raismes.

Bien qu'elle soit sans fortune, elle n'éprouva pas un instant la tentation de s'approprier ce que le hasard metait à sa disposition et elle s'empressa d'en rechercher le propriétaire.

« Elle venait de sortir de la boutique d'un boulanger, lorsqu'elle entendit le crieur de la ville publier qu'une bourse avait été perdue. « C'est moi qui l'ai trouvée, lui dit-elle. »

« A ces mots, un jeune homme, le nommé R..., demeurant à Niveles, à qui la bourse appartenait, s'approcha vivement, et dans sa joie embrassa sans façon la jeune fille, qui le conduisit aussitôt dans un café voisin, où le porte-monnaie lui fut rendu.

« — Êtes-vous mariée ? dit le jeune homme à Claudine. »

« Eh bien, j'ai 28 ans, une très-bonne position, j'ai retenu de me marier jusqu'ici, mais si vous voulez vous en faire une femme. »

« Claudine ne se laisse pas plus éblouir par la perspective d'une situation aisée qu'elle n'avait été tentée par l'or, elle était fiancée avec un brave garçon, fils d'un cultivateur de son village, elle n'hésita pas à lui sacrifier de plus ambitieuses espérances.

R... insista vivement pour lui faire accepter une pièce de 20 fr. puis une robe de 30 francs qu'il voulait lui acheter. Il ne put que lui faire prendre enfin une paire de modestes boucles d'oreilles à titre de souvenir, en échange d'une invitation à la noce qui aura lieu dans quelques jours. »

**CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS**  
Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 14 juin 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de Monsieur ISIDORE FONTAINE, époux de Dame Catherine DELBEQUE, en première nocce de M. Toussaint-Joseph DANGETTE, décédé le 14 mai 1875, dans sa 62<sup>e</sup> année, et de M. Toussaint-Joseph DANGETTE, décédé le 19 août 1837, dans sa 39<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par obit, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 12 juin, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur PIERRE LEPELERS, époux de Dame Madeleine VILLERS, décédé le 2 juin 1868, dans sa 51<sup>e</sup> année. 1894

LETTRES MORTUAIRES ET OBITS à l'imprimerie de la Gazette de Tourcoing, rue de Lille, 15. — Insertion gratuite dans la Gazette, dans les deux éditions du **Journal de Roubaix**.

**Faits Divers**  
— Vendredi soir, le train 32 allant d'Épernay à Paris, a été pris en écharpe à la gare de la Villette, par un train de manœuvre. Tous les wagons ont été dédoriés. Une dame a été légèrement blessée à la tête. Le train est arrivé à 6 h. 35 avec 20 minutes de retard.

— Une jeune fille russe, Mile Zénaida Oocoukoff, a passé lundi dernier sa thèse de doctorat en médecine à la Faculté de Paris.

— L'élection d'un général des Charteux, en remplacement du R. P. Dom Charles-Marie Saison, vient d'avoir lieu à la Grande-Chartreuse. Les suffrages se sont réunis sur le R. P. Dom Marie-Roch Boussigneuc, ancien prieur de Mougères, arrondissement de Béziers.

— Le soir annonce que M. Anatole Duruy, fils aîné de M. Victor Duruy, l'ancien ministre de l'Instruction publique, et frère de M. Albert Duruy rédacteur en chef de la **Nation**, a tenté de se donner la mort en s'ouvrant les veines aux deux bras. M. Anatole Duruy était atteint depuis plusieurs années d'un dérangement cérébral, et le soir ajoute que la famille Duruy était en instance auprès de l'administration pour le faire admettre dans une maison de santé.

Le **Gaulois** donne à ce sujet les renseignements suivants : « Jeudi soir, M. Anatole

Duruy fit à Vincennes un tel scandale qu'on dut le mettre en état d'arrestation et le conduire au poste. Se voyant à la veille d'être écroué, M. Anatole Duruy reprit son sang-froid, et, craignant qu'un instant d'égarement ne fit rejeter le déshonneur sur sa famille, il essaya de se suicider en s'ouvrant les veines des bras à quatre endroits différents. On l'a aussitôt transporté à la préfecture de police. Il se faisait tard. M. Voisin était absent et le secrétaire du service ne sachant trop quels ordres donner, a eu la prudence de faire transporter le blessé à l'infirmerie de la conciergerie, où il a reçu des soins.

« Son état ne serait pas désespéré, paraît-il. C'est à des fièvres contractées à l'étranger pendant son séjour dans la marine que l'on doit attribuer le dérangement cérébral de M. Duruy. »

— On sait que trois cercles de Marseille, viennent d'être fermés pour réunions politiques.

Le **Citoyen**, qui publie le texte des arrêtés préfectoraux, ajoute ce détail curieux : Au moment où le commissaire de police est venu exécuter l'arrêté, la réunion très-nombreuse, qui se tenait dans le local du cercle des Chartreux, était présidée par le maire de Marseille, M. Magloire. Ce fait se passe de commentaires.

— LE PLAIR DES EMPLOYÉS DE LA POSTE. — Croyez bien que lorsqu'on débaptise une rue, les employés de la Poste ne sont pas à la noce.

Tout changement équivaut, pour eux, à la recherche d'un rebus, et les oblige à un travail de mémoire qui les rend chausés avant l'âge.

Trouver le destinataire d'une lettre, quand même la suscription est absolument hiéroglyphique, est pour eux une affaire d'amour-propre, et dans beaucoup de cas certains de ces **Édiles** sont allés jusqu'au génie.

Nous nous contenterons d'en citer un absolument neuf, et tout à fait authentique : Un de nos amis demeure, 10, rue du Mont-D'Or (ex-rue des Batignolles). Le peintre G... ayant à lui faire parvenir un mot, jeudi dernier, ne put parvenir à se rappeler la nouvelle dénomination de sa rue. Il savait seulement qu'elle républicait au nom d'un fromage en renom. Las de chercher, il écrivit :

Monsieur X...  
Nouvelle rue ayant un bon de Fromage, (XVII<sup>e</sup> arrondissement).

Deux jours après, X... recevait sa lettre dont l'enveloppe portait la trace de tous les efforts accomplis par la poste pour arriver à faire parvenir la missive.

Sur un angle on lisait : *inconnu* ; au-dessous : *chercher* ; à côté : *ce doit être la rue du Mont-D'Or*.

N'est-ce pas merveilleux ; et ne pourrait-on pas tout simplement user du procédé sommaire de ce père qui écrivait :

A Monsieur mon fils (poste restante),  
à Paris.

Et dont le digno fils eut sa lettre en allant demander d'un air naïf aux employés du bureau restant : « Avez-vous une lettre de papa ? »

— DE L'AGE DES PAPES. — Le 12 mai 1877, Notre-Saint-Père le Pape Pie IX a eu quatre-vingt-cinq ans révolus.

Aucun des deux cent cinquante-six Papes qui, tour à tour sont assis sur le trône de Saint-Pierre, n'a régné d'aussi longues années que lui. Quelques-uns cependant, sans avoir atteint la longueur de son règne, ont dépassé ses années actuelles de vie.

L'histoire relate l'âge de tous les Papes, à deux ou trois exceptions près, à partir de Grégoire VI, que Sainte-Catherine de Sienne, eut la gloire de ramener à Rome en 1378. — Jusque-là elle avait souvent laissé ce détail dans l'ombre.

Or, sur les cinquante-trois Souverains-Pontifes qui ont régné depuis 1378, nous n'en trouvons que cinq qui ont dépassé quatre-vingt-cinq ans. — Trois récurèrent jusqu'à 86 ans : Boniface VIII (1293-1303), Clément X, (1670-1676), et Innocent XII (1691-1700). — Un seul, le Pape Clément XII (1730-1740) atteignit 88 ans et un autre, le plus âgé de tous depuis 1378, le Pape Paul IV, élevé sur le Saint-Siège à quatre-vingt-neuf ans, en 1555, vécut encore quatre ans, et atteignit par conséquent sa quatre-vingt-treizième année.

Paul IV n'est pas cependant le doyen d'âge des Papes. En remontant au-delà de 1378, on trouve en effet Grégoire IX, Pape de Saint-François d'Assise et de saint Dominique, qui, élu à quatre-vingt-six ans, en 1271, régna près de quatorze ans et mourut presque centenaire, l'an 1421. — Jean XXII, mort en 1334, après dix-huit ans de règne, avait dépassé sa quatre-vingt-dixième année ; et Célestin III (1191-1198), sa quatre-vingt-douzième.

Parmi les Papes dont l'âge a été consigné dans l'histoire, nous en trouvons donc huit qui ont plus ou moins dépassé l'âge auquel Pie IX est arrivé aujourd'hui.

— UNE FABRIQUE DE POULETS. — En laissant de côté les Chinois et les Égyptiens, la France est aujourd'hui la première nation d'Europe qui ait enfin résolu définitivement le grand problème de l'incubation artificielle des œufs de gallinacés.

MM. Roullier-Arnoult et Arnoult, de Gambais, près Houdan (Seine-et-Oise), ont été assez heureux pour doter notre pays d'une aussi utile découverte.

Avant eux, tous les essais, toutes les expériences avaient échoué ; c'est à peine si quelques couvoirs plus ou moins défœcules avaient fait quelques rares apparitions pour rentrer au plus vite dans l'oubli.

Mais voilà qu'aujourd'hui, au sein du régional de Compiègne, comme celui du palais de l'Industrie au mois de février dernier, la foule émerveillée se presse devant les hydro-incubateurs, et les éleveuses hydromères de MM. Roullier et Arnoult. C'est avec étonnement qu'on voit sortir des couvoirs de charmants petits poulets fraîchement éclos. On n'est pas moins étonné de voir ces mêmes petites bêtes après s'être réchauffées pendant

quelques heures dans des boîtes spéciales, s'ébattre joyeusement dans le petit parc de leur éleveuse artificielle, sous laquelle il vont se réchauffer quand ils en sentent le besoin.

Le jury du concours de Compiègne a du reste rendu justice aux inventeurs en leur accordant un premier prix et une médaille d'or.

Ainsi donc, le doute n'est plus possible, tout le monde peut faire éclore chez soi ses poulets, canards, dindons, perdrix, faisans, etc. ; les couvoirs exposés par MM. Roullier et Arnoult sont portatifs, tiennent peu de place, nous en remarquons depuis 50 jusqu'à 450 œufs ; la conduite en est des plus faciles, et les prix à la portée de tous.

Que nos fermiers y songent, que les amateurs de la basse-cour et nos chasseurs en fassent leur profit, et nous verrons une grande ressource de plus surgir dans notre pays. Car maintenant il est possible de « fabriquer des poulets à volonté. »

L'**Aréopage** publie les détails suivants sur la découverte du corps d'un évêque à Saint-Lizier :

« La découverte de Saint-Lizier a été faite, non point dans l'ancien cimetière ainsi que nous l'avons annoncé, mais bien dans le mur du cloître de la cathédrale. Le corps mesurait 1 m. 80 c. La peau est jaune non momifiée. Les bras en croix sur la poitrine ; la tête légèrement inclinée à gauche. Les mains étaient encore gantées, et les pieds portaient des sandales. Ces-ci ayant été enlevés avec précaution, les pieds ont paru parfaitement conservés et d'une teinte rose.

« Aucun objet de prix n'a été retrouvé dans le tombeau, qui semble avoir été ouvert et profané pendant la Révolution. Un cordon qui cuir autour du cou devait porter la croix pastorale, que l'on a cherchée en vain. L'identité a pu être constatée. On était en présence du corps de Mgr Auger II de Montfalcon (la famille de Montfalcon ou de Veron), évêque de Couserans, d'après une indication de la pierre tombale, qui avait été déplacée antérieurement et posée auprès. En effet, les archives de l'évêché marquent qu'Auger II fut enterré dans le mur du cloître. En outre une histoire de Couserans ; par Jabbé Argein, porte, en substance, qu'Auger de Montfalcon fut un prélat remarquable. Il avait fait peindre les fresques de l'église de Saint-Lizier. Il mourut en 1303. On a effacé de sa pierre tombale l'énumération de ses vertus, mais elles sont imperissables, parce que son nom est inscrit au ciel en lettres d'or.

« Depuis avant-hier, le public est admis à visiter cette précieuse découverte. L'affluence est considérable. On accourt à Saint-Lizier de Saint-Goussaud, du Mas-d'Azil et de toutes les localités de l'Arrière. »

— LES VOYAGEURS FANTAISISTES. — On lit dans le **World** de New-York : « Alexandre Dumas père a publié un récit de son voyage en Russie dans lequel parmi d'autres histoires merveilleuses sur cette contrée inconnue, il informe ses lecteurs qu'il existe parmi les femmes russes une secte particulière dont les membres portent le nom de « *baba* » et que les villageois russes aiment à se reposer à l'ombre des majestueux « *Klukka* » centenaires. Pour les simples intelligences qui ne sont pas dotées de l'imagination surabondante du célèbre romancier français, « *baba* » est tout simplement un mot russe qui veut dire femme, et « *Klukka* » est un terne qui n'atteint même pas la taille d'un fraiseur. Cette mystification nous est revenue à l'esprit, hier, en lisant la correspondance de Kischenef publiée par le **New-York Herald**. D'après le correspondant en question, le Cosaque est un être barbare et grotesque habituellement perché sur un petit cheval de vilaine apparence. Il porte un grand bonnet rond et bas fait de peau d'astrakan, de larges pantalons enfoncés dans ses bottes et toute sa personne est enveloppée dans une espèce de longue tunique boutonnant par derrière et dont trois long pans descendent jusqu'à ses pieds.

« D'après cette description, le cosaque serait un être presque suranné, il a un vêtement descendant jusqu'aux talons et boutonnant par derrière, il arrivait à déployer les qualités de cavalier accompli qu'on lui reconnaît. C'est même presque un miracle qu'il puisse se passer sur s'haïller du concours d'une femme de chambre. Mais ce n'est pas tout. Cet être bizarre, féroce par le costume, et bête féroce par les instincts, porte toujours à la main une cravache appelée « *Kinjal* », entre à cheval dans les restaurants et fait manger sa nourriture dans les saladiers des consommateurs. Il la fait monter aussi sur les billards dans les quartiers même de ses chefs. Or la cravache nommée « *Kinjal* » est le diosse pendant de l'arbre centenaire « *Klukka* ».

« *Kinjal* en langue russe signifie poignard, arme complètement inconnue du cosaque qui, luttant toujours à cheval ne pourrait en faire aucun usage. La cravache dont il se sert porte le nom de « *Nagayka* », et constitue un véritable casse-tête, quant à entrer à cheval dans les restaurants, les autorités militaires russes ne le toléreraient probablement pas. Les cosaques sont des soldats très-bien disciplinés et pénétrés à un très-haut degré du sentiment d'ordre militaire et de la dignité. Il est aussi admissible qu'un cosaque puisse se permettre de monter sur les billards de l'état-major, que boutonner sa longue robe par derrière.

« Les détails de costumes que le correspondant du **Journal New-Jork** »

donne, semblent indiquer qu'il a aperçu de loin non un cosaque mais un Tchèque soldat de la petite garde du corps qui accompagne l'empereur dans ses voyages militaires et porte le pittoresque costume des tribus du Caucase. On ne peut, toutefois, qu'être satisfait en voyant les progrès des cosaques. Il y a soixante ans, à leur première apparition en Europe, ils mangeaient la chandelle au lieu de l'allumer, aujourd'hui ils font manger les chevaux, dans les plats de leur voisins de table. Pour avoir été lent, ce progrès n'en est pas moins sensible. »

« Dans un livre très-curieux qu'il vient de publier chez Didot, M. Henri de la Blanchère nous fait connaître l'histoire des plantes d'appartement :

« Si nous commençons par les Grecs, dit-il, nous voyons la religion s'emparer des plantes d'agrément et les donner tressées en couronnes dans les jeux publics. Il est curieux de voir chaque plante consacrée à une divinité, servir aux fêtes, aux dévotions du Dieu auquel elle était dévouée. Le lys, par exemple, était la fleur de Junon, la rose celle de Vénus, le pavot celle de Cérès, l'asphalide était consacrée aux muses, le laurier et la jacinthe à Apollon, l'olivier à Mercure, le lierre à Bacchus, le peuplier à Héroule, le cyprès à Pluton, le chêne à Jupiter.

« La culture des fleurs, même celle des jardins, était peu savante, à plus forte raison celle des plantes dans les maisons était absolument inconnue.

« Si maintenant nous tournons nos regards vers Rome, nous voyons, au commencement, que des jardins renfermaient quelques plantes potagères dont le soin était confié à la mère de famille, à la matrone. Mais l'usage des couronnes se fit chaque jour plus impérieux et plus luxueusement ; on en vint, sous Néron, à entasser les fleurs, les roses, autour du sol. Les jardins étaient toujours des parcs et non des parterres fleuris.

« Passons maintenant à travers les Barbares qui ont envahi et bouleversé l'Europe ; il nous faut arriver aux croisades pour voir les chevaliers et les barons, de retour des splendides pays de l'Orient apporter dans leur pays les plantes jusqu'alors inconnues, mais qui les ont charmés là-bas. Ces belles exilées s'accablèrent de plus en plus bien, et voilà qu'elles croissent dorénavant dans l'enceinte du château féodal, sous les yeux de la noble châtelaine, souvent enroulée du décorum de sa suzeraineté et se rattachant au bonheur pur de respirer le parfum de ces fleurs soignées sous ses yeux. De manoir elles se répandent peu à peu dans les monastères, et elles vont rester cachées plusieurs siècles, jusqu'à ce que l'Amérique découverte nous envoie ses fleurs inconnues et que, toutes ensemble, elles s'échappent pour être cultivées par tout le monde. »

« Comment assurer l'existence de végétaux nés, par exemple, sous les tropiques, et qui sont en pleine floraison quand les frimas et les neiges s'étendent sur nos pays ?

« On inventa les serres, et, dès lors, on eut inventé par contre-coup la plante d'appartement. Ce fut d'abord la fleur exotique épanouie dans la serre qu'on voulut avoir plus près de soi, pour jouir de ses couleurs, de ses formes charmantes, de son parfum ; nous en étions encore là au commencement de ce siècle.

« Puis on en vint à penser que l'on pourrait élever certains végétaux à feuillage découpé, coloré, pittoresque, excentrique, exclusivement pour le salon ; qu'il produirait en ce lieu un effet de contraste charmant, qu'il s'harmoniserait aux décors de la pièce. La plante d'appartement fut créée de ce jour. Mais cela n'a pas plus de vingt-cinq ans de date.

« D'abord confinée dans quelques hôtels fastueux dont la serre chaude renouvelait sans cesse les exhibitions des appartements, la culture de certains végétaux passa chez des jardiniers qui vendirent aux fortunes plus modestes, et aujourd'hui les plantes d'appartement sont partout.

« Mais cela ne suffisait pas. Du salon où elle avait souffert l'hiver, la fleur, avec le printemps, passe sur le balcon, sur la terrasse et sur la fenêtre. De là, une autre culture spéciale ! Et bientôt, sous l'influence de mille influences différentes, elles étaient appelées à vivre, une sélection se fit entre les plantes diverses, et certaines espèces ne furent plus essayées pour cette culture, tandis que d'autres, s'y prêtant, se montrèrent partout.

« Une deuxième sélection se manifesta un peu plus tard, alors que naquit la mode de suspendre dans certains endroits de nos demeures des vases spéciaux remplis de végétaux d'ornement.

« On a essayé de tous les moyens pour faire tenir la serviette d'une manière protectrice. On l'a passée par un coin à la boutonnière. Cela ne garantit qu'un côté, et encore faut-il que la boutonnière soit ouverte. Elle ne l'est généralement que chez les gens décorés.

« On a passé la serviette en plastron sous les revers de l'habit, mais pour cela il faut des bretelles. Tout le monde n'en porte pas.

« On l'a fixée avec des épingles, qui se défont.

« On s'est servi de cordon à portemouqueton, mais c'est un procédé mécanique, et on a l'air d'être décidé à se salir de parti pris.

« En famille, on se noue bien la serviette autour du cou ; mais on a l'air d'un cheval élevant au cirque, avec sa petite table garnie d'une sonnette.